

**Proposition de communication aux journées d'études de l'Université Paris Descartes  
« Nouveaux troubles et pathologies émergentes en santé et santé mentale : quels objets,  
quelles méthodes, quels concepts pour les sciences sociales ? » le 30-31 janvier 2013.**

## **Aide à la parentalité et politiques préventives en santé mentale : étude exploratoire des représentations des experts**

**Cécile Delawarde**

Une importance croissante est aujourd'hui accordée par les décideurs politiques à la santé mentale. De multiples recommandations sont émises tant à l'international qu'en France afin d'étendre le périmètre traditionnel de la psychiatrie vers la prévention des troubles mentaux et la promotion du bien-être des populations dans une perspective de développement sanitaire et social. Alors que le concept de prévention et de promotion en santé mentale fait aujourd'hui partie intégrante des systèmes de santé de nombreux pays développés, il n'en est qu'à ses prémises en France. Les recommandations en la matière restent floues et s'articulent à la confrontation de différentes orientations scientifiques, sociales, et politiques. La question de l'aide à la parentalité, érigée en nouvel objet privilégié de prévention et de promotion en santé mentale, illustre bien ce phénomène. C'est au travers d'une étude sociologique sur les représentations et les référentiels théoriques d'experts en matière de prévention et de promotion en santé mentale que trois paradigmes dominants ont pu être identifiés au regard de l'aide à la parentalité. Ces paradigmes illustrent trois approches théoriques du développement de l'enfant, elles-mêmes rattachées à la promotion de différents modes de prises en charge et à des conceptions distinctes des politiques de santé mentale. Le paradigme de santé publique, essentiellement centré sur un modèle biomédical, appréhende les pratiques parentales comme un facteur de risque de troubles chez l'enfant et valorise le développement de programmes d'éducation parentale standardisés à vocation universelle et fondés sur des données probantes dans une optique d'efficacité et d'efficience articulée à la réduction des dépenses de santé publique. Le paradigme communautaire se centre davantage sur une approche socio-écologique promouvant la mise en place d'interventions à domicile ciblant des populations vulnérables à partir de la période prénatale et posant la priorité sur la démocratie sanitaire et la réduction des inégalités sociales de santé. Enfin, le paradigme psychodynamique défend une conception d'une prévention universelle reposant sur la qualité des prises en charge singulières et la valorisation des dispositifs de droits communs existant en la matière. Une réflexion sociologique sur ces trois conceptions est proposée afin d'éclairer la prise de décision politique en matière de prévention et de promotion en santé mentale.